

## **L'Alsace «abordée de manière spécifique»**

Début avril, **Patrick Hetzel**, député de Saverne, a rencontré en tête à tête, durant une heure, son collègue **Eric Woerth** actuellement chargé d'une mission parlementaire sur la décentralisation. **Pour parler de l'Alsace...**

L'entretien du 3 avril s'est déroulé « dans une atmosphère très constructive », selon Patrick Hetzel. « Ce fut ainsi l'occasion de mettre en avant les nombreuses raisons qui justifient qu'à l'avenir, la Collectivité Européenne d'Alsace puisse pleinement exercer les missions actuellement encore dévolues par la loi au Conseil Régional », souligne le député bas-rhinois. Parmi les arguments avancés figure la dimension européenne qui est une spécificité absolue de l'Alsace. « Si Strasbourg, Eurométropole, est siège de plusieurs organisations européennes, elle le doit fondamentalement à son lien historique avec l'Alsace. Or, elle a subi, du fait de la création d'un conseil régional comportant un périmètre plus étendu que l'Alsace et des délocalisations qui s'en sont suivies, un déclassement inédit », a expliqué Patrick Hetzel à Eric Woerth en



s'appuyant sur les 90 représentations diplomatiques et consulaires de Strasbourg et sur le préjudice subi également par la France. « Eric Woerth a été très attentif à la question du statut de Strasbourg capitale européenne », rapporte le député. De façon complémentaire, Patrick Hetzel a aussi rappelé que la CEA tient sa dénomination originale de la reconnaissance par l'Etat des

spécificités de sa situation et de son histoire qui lui donnent vocation à être à l'avant-garde des coopérations européennes, avec de puissants partenaires allemands, suisses et autres. « L'inadéquation répartition des compétences entre la CEA et la collectivité territoriale régionale actuelle interdit la concrétisation de cette ambition. L'Alsace doit pouvoir participer en toute respon-

sabilité à l'Europe des régions, avec les atouts et compétences nécessaires », a ajouté le député alsacien. Autre dimension, l'espace géographique pertinent pour un grand nombre de politiques publiques est l'espace rhénan, ce qui appelle donc à une coopération étroite entre deux institutions politiques, le Land du Bade-Wurtemberg et la Collectivité Européenne d'Alsace. Seul hic, la CEA n'a pas les compétences. En conclusion, Eric Woerth a assuré à Patrick Hetzel « que la situation de l'Alsace serait bien abordée de manière spécifique dans son rapport ». « Il a pleinement conscience de bon nombre de singularités. Il a aussi précisé qu'il n'était pas décideur mais force de propositions », résume Patrick Hetzel.

**Joël Hoffstetter**  
14 avril 2024